

Préretraites d'entreprise

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL
D'ORIENTATION DES RETRAITES 14 MARS 2024

Emmanuel ANDREO – avocat associé conseil en droit social



BARTHÉLÉMY
AVOCATS

Progresser ensemble

CESSATION ANTICIPÉE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- De manière totale ou progressive
- Avant l'âge légal de départ à la retraite (y compris de retraite anticipée)
- En percevant un revenu sans financement direct de l'Etat
- À l'initiative de l'employeur avec le volontariat du salarié : consensus

CADRE DES PRÉRETRAITES IDENTIFIÉES

- Grandes entreprises et ETI : préretraites « maison » aux moyens financiers significatifs
- Rupture du contrat de travail (sortie des effectifs par licenciement économique, départ volontaire...) : gestion internalisée ou externalisée (assureur) de la rente servie
- Ou suspension du contrat (maintien aux effectifs) : dispense d'activité rémunérée en partie (avenant au contrat)
- Accord collectif (à froid GEPPMM/GEPC, à chaud restructuration type PSE...) ou décision unilatérale de l'employeur

MODALITÉS

- Catégories de salariés éligibles (âge, ancienneté, situation au regard de la retraite à venir)
- Période d'ouverture du dispositif (quelques mois à plusieurs années)
- Conditions financières (montant alloué, protection sociale y compris complémentaire, retraite y compris complémentaire, indemnité de départ...)
- Sortie prématurée du dispositif de préretraite (par ex. reprise d'activité ou assurance chômage)

PRÉRETRAITES « INVISIBLES »

- Temps partiel (avec prime différentielle)
- Compte épargne temps (abondé par ex. pour les séniors)
- Rachat de trimestres (aides au financement)
- Conversion totale ou partielle en repos de l'indemnité de départ (majorée)

GRANDE DIVERSITE D'OUTILS COMBINES

- Congé de reclassement ou de mobilité rallongé
- Rupture conventionnelle, licenciement « arrangé »
- Optimisation fiscale et sociale de la sortie de l'entreprise (ex. régime de faveur du PSE, de la transaction, de la conciliation prud'homale...) : financement indirect de l'Etat
- Sort au regard de l'assurance-chômage, portabilité prévoyance, régime de retraite